

Les mécanismes de paix et de sécurité en Afrique centrale connaissent une mise en application difficile, mais une opération de maintien de la paix menée en République centrafricaine, la MICOPAX, placée sous l'égide de la CEEAC en 2008, témoigne des premières avancées et constitue une impulsion pour la mise en place effective de la composante Afrique centrale de la Force africaine en attente, la FOMAC. Cette fiche reviendra sur les nombreux obstacles politiques et institutionnels auxquels la CEEAC se trouve confrontée, y compris celui de la résolution des problèmes de sécurité maritime.

## **La Force en Attente de la CEEAC : les obstacles à sa mise en œuvre**

La région souffre d'une grande instabilité politique, de tensions et de crises qui ont touché entre 1992 et 1998 la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola, le Tchad, la République centrafricaine (RCA) et le Burundi. Aujourd'hui, les pays de la région demeurent fragiles, et se fondent sur un mode de gouvernance personnalisé et autoritaire. Les solidarités interétatiques sont souvent plus fortes au niveau bilatéral que multilatéral (Tchad et RCA, RDC et Angola). La CEEAC souffre de la multi-appartenance de la majorité de ses membres à plusieurs organisations régionales. Le soutien des acteurs internationaux comme la France, l'Union européenne, les Nations unies et les Etats-Unis contribue à créer une dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs lorsqu'il s'agit de traiter des questions sécuritaires aux défis multiples.

Le fonctionnement interne de la CEEAC ne favorise pas le traitement dynamique des dossiers. L'organisation est centralisée tant au niveau politique qu'administratif, d'où une lenteur décisionnelle et la difficulté de s'adapter aux changements de circonstances. Au niveau politique, la prise de décision dépend des Chefs d'État, qui se réunissent peu, tandis qu'au niveau administratif, le Secrétariat général a un fonctionnement fortement hiérarchisé. L'activité de l'organisation demeure limitée par des problèmes techniques et financiers. Les Etats ne lui octroient pas suffisamment de ressources financières et humaines pour qu'elle puisse fonctionner correctement. Ainsi, depuis 2007, les seuls Etats membres à payer leurs contributions dans les délais sont le Congo-Brazzaville, le Gabon et généralement le Cameroun. Malgré ces obstacles qui freinent la mise en place effective de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique centrale, le déploiement de la MICOPAX en RCA témoigne de certaines avancées.

**Meka Mvie Elie**, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2007.

**Meyer Angela**, « Regional integration and Security in Central Africa, Assessment and Perspectives- 10 years after the Revival », Egmont Paper, Academia Press, Décembre 2008.

« Mettre en œuvre l'architecture de paix et de sécurité (I) : L'Afrique Centrale », International Crisis group, rapport Afrique n°181, 7 novembre 2011.

**Mvomo Ella Wullson**, « Intégration économique et instabilité politique en Afrique Centrale », dans *Paix et Sécurité dans la CEEAC*, Actes du colloque international Friedrich Ebert Stiftung, Presses Universitaires d'Afrique, Yaoundé, 2007.

**Guicherd Catherine**, « L'investissement de l'UE en Afrique centrale : un pari risqué », Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE, *Occasional Paper* n°95, mai 2012.

## **De la FOMUC à la MICOPAX : première expérience de la CEEAC dans le maintien de la Paix en Centrafrique**

La Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC), opération de maintien de la paix déployée en Centrafrique d'octobre 2002 en 2008, est devenue la Mission de consolidation de la Paix du COPAX (MICOPAX) lorsqu'elle fut placée sous l'autorité de la CEEAC. Ce passage témoigne de l'importance relative que la CEEAC a prise en matière de sécurité par rapport à la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), qui constitue son noyau dur et qui était intervenue en 2002 en réponse à un besoin immédiat et selon les paramètres de l'accord politique qu'il fut alors possible de trouver sans que l'institution ait un mandat dans ce domaine. Le passage de témoin de la CEMAC à la CEEAC est conforme au schéma continental de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) qui confie à la seconde la responsabilité de prévenir les conflits et ramener la paix en Afrique centrale.

Les activités et les responsabilités de la mission ont ainsi été largement accrues lors de ce passage. Cependant, la MICOPAX est majoritairement financée par la Commission européenne et la France se pose la question de l'autonomie de l'opération. La MICOPAX souffre d'un manque de moyens matériels et humains, à l'image des difficultés rencontrées par la CEEAC. Les avancées en matière de paix et de sécurité en Afrique centrale ne se manifestent pas uniquement par la MICOPAX. L'enjeu de la piraterie constitue également une motivation pour la mise sur pied d'une composante maritime de la FOMAC.

**Meyer Angela**, « Peace and Security cooperation in Central Africa, Developments, Challenges and Prospects », Discussion Paper 56, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 2011.

**Kenfack Jean, Koagne Zouapet Apollin**, « La CEEAC et les opérations de paix. Évolution et bilan une décennie après la création du COPAX », *Guide du maintien de la paix 2011*, CERIU, Université de Montréal.

## La sécurité maritime et la piraterie : un défi majeur pour la CEEAC

La piraterie et l'insécurité maritime constituent un défi majeur pour les Etats de l'Afrique centrale. Si la violence armée fut dès les années 70 présente dans les eaux du Golfe de Guinée, elle résultait avant tout à l'époque de l'action de groupes d'insurgés revendiquant une meilleure distribution des recettes du pétrole au Nigéria. Elle s'est étendue progressivement vers le Sud, ayant profité de l'insécurité provoquée par les tensions nigéro-camerounaises sur la péninsule de Bakassi pour prendre aujourd'hui de plus en plus des formes criminelles. La majorité des Etats de la CEEAC est affectée et quatre d'entre eux (« zone D »), le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé et-Principe ont engagé une action commune.

Vu l'insécurité grandissante dans le Golfe de Guinée, la CEEAC a pris la décision de coordonner les efforts des Etats membres pour lutter contre la piraterie. Il s'agit donc d'un volet important de sa politique sécuritaire. Lors d'une réunion du Conseil des Ministres du COPAX tenue en 2008, il fut décidé d'une stratégie de sécurisation des intérêts en mer des membres de la CEEAC et en septembre 2009, des patrouilles régulières ont été engagées dans la zone D. Un nouveau plan de surveillance de la même zone a été convenu début 2011.

Un organisme, le Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime de l'Afrique (CRESMAC), est en cours de montage pour coordonner la mise en œuvre de la stratégie. Celle-ci s'articule selon plusieurs axes, notamment : gestion communautaire de l'information, surveillance communautaire, harmonisation de l'action des Etats en mer, acquisition et entretien des équipements majeurs. Cependant, la question des financements demeure problématique. Cet enjeu de sécurisation maritime implique également plusieurs des Etats de l'Afrique de l'Ouest (dont le Nigéria) : une coopération entre la CEEAC et CEDEAO est donc en cours de mise en place, les Etats-Unis et les Nations unies s'avérant les principaux promoteurs de ce rapprochement.

*Piraterie et Terrorisme : De nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, colloque de la Fondation Friedrich Ebert, dir. académique Joseph Vincent Ntuda Ebodé, Presse universitaire d'Afrique, Yaoundé, 2010

**Riols Alexis**, *Piraterie et Brigandage dans le Golfe de Guinée*, Centre d'enseignement supérieur de la Marine, Paris, 2010